



Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Gap

## MAIRIE DE SAVOURNON

05700 SAVOURNON

Tél. : 04 92 67 03 14 – Fax : 04 92 67 10 14

Mail : mairiedesavournon@orange.fr



### ARRÊTÉ MUNICIPAL N°24/2024

#### Portant interdiction temporaire de pratiquer l'escalade sur le site d'escalade du Rocher de Taillefer

#### Le Maire de Savournon,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° 46 du 12 juin 2023 transférant la compétence du site d'escalade du Rocher de Taillefer à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

VU la demande de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Considérant que le site d'escalade ne garantit pas un niveau de sécurité suffisant en l'absence de contrôle et d'entretien des équipements depuis plusieurs années

Considérant la réalisation prochaine des travaux de remise en état et de sécurisation du site

### ARRETE

#### ARTICLE 1 : Interdiction

La pratique de l'escalade est interdite sur le site du Rocher de Taillefer de ce jour jusqu'à la réalisation complète des travaux de remise en état et de sécurisation

#### ARTICLE 6 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur le site d'escalade par les soins de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et affiché en mairie de Savournon

#### ARTICLE 7 : Recours

Conformément à l'article R421-1, le du code de la justice administrative le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean François Leca 13002 Marseille ou sur <https://www.telerecours.fr/>, dans un délai de deux mois à compte de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 8 :** M. le maire de la commune de Savournon, M. le commandant le groupement de gendarmerie de Serres, les agents de l'ONF, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- Monsieur le Président de la CCSB
- Monsieur le Commandant de Brigade de Serres
- L'office National des Forêts

A Savournon, le 20 décembre 2024

Le Maire, Michel ROLLAND

